

RESEARCH ARTICLE

WWW.PEGEGOG.NET

Le soutien scolaire aux victimes et les parcours de rétablissement en Algérie – Le collège El Hamdania à Koléa comme modèle –

Tamine Zohra¹, Kouar Ahmed², Amar Chadli³

¹ Université Abdelhafid Boussouf- Mila, Algérie. Email : taminezohra@gmail.com

² Université de Ain Témouchent -Algérie. Email : ahmed.kouar@univ-temouchent.edu.dz ³ Centre universitaire d'Aflou - Algérie. Email : a.chadli@cu-aflou.edu.dz

Received: 11/11/2024 ; Accepted: 21/02/2025 ; Published: 26/02/2025

Résumé :

Aucune société n'est exempte de la propagation des problèmes sociaux et des phénomènes négatifs qui sont de nature à troubler la sérénité de la vie et à détériorer les relations entre les individus, et qui peuvent mener à la division et à la rupture. Dans tout milieu où surgissent ces dilemmes sociaux, il existe une victime qui subit un préjudice physique, moral ou économique, que ce préjudice soit direct ou indirect, selon le milieu et l'environnement dans lequel se trouve la victime, et en fonction des personnes influentes qui l'entourent cela est particulièrement manifeste dans les établissements scolaires qui, en tant qu'institutions éducatives et sociales, figurent parmi les plus vulnérables à ce problème.

Mots- clés : phénomène sociaux, école, environnement, victime.

Introduction :

L'école constitue le pilier fondamental de la société ; elle joue un rôle d'une extrême importance dans l'éducation et

la formation des générations. Cependant, son rôle dépasse les limites de l'enseignement et de la formation d'individus utiles capables de servir leur société et de contribuer au développement de leur patrie. En tant qu'institution éducative et sociale, l'école accueille et rassemble des cas variés de victimes ; elle est ainsi la mieux placée pour détecter leurs souffrances, les accompagner et leur apporter le soutien nécessaire afin de les conduire à la phase de rétablissement des dommages qu'elles ont subis, quelles qu'en soient les causes (telles que la violence familiale, le harcèlement à l'intérieur et à l'extérieur de l'école, la pauvreté et la privation, l'orphelinat... et autres).

Sur la base de cette problématique, le présent article de recherche vise à répondre à une question centrale : Comment l'école algérienne peut-elle se transformer en un espace soutenant le rétablissement psychologique et social des victimes ? Et quelles sont les mécanismes et les pédagogies qui garantissent le succès de cet accompagnement au sein du milieu scolaire ?

Pour répondre à cette problématique, il a été fait recours à la méthode descriptive reposant sur les outils d'analyse, afin d'examiner les

conditions des victimes et leurs problèmes, d'identifier les moyens de les accompagner et de les soutenir matériellement et moralement pour les aider à se rétablir. Une étude de terrain a été menée, consistant en l'administration d'un questionnaire destiné à un échantillon d'élèves de deux niveaux différents, ainsi que deux entretiens : l'un dirigé vers la directrice du collège El Hamdania et l'autre avec la conseillère d'orientation et de guidance scolaire de la même institution. Cela dans le but d'évaluer la mesure dans laquelle cette institution contribue à offrir un environnement sûr et soutenant aux élèves ayant été exposés à diverses formes de souffrance, telles que : la violence familiale ou autre, le harcèlement scolaire, la perte d'un proche, la pauvreté, l'addiction... 1. Concepts théoriques :

1.1. Concept de la victime :

L'origine du terme « victime » provient des latins « *victima* » qui signifie « un être vivant sacrifié aux dieux ». Ce sens a été connu fin XVe siècle (1495), mot qui était connu dans de nombreuses cultures civiles anciennes telles que les offrandes, ou la prise de vie humaine, ou animale aux dieux pour les apaiser. En dehors des cultures anciennes, suite à des évolutions de la pensée humaine, le concept de victime va avoir des significations élargies à l'ensemble des êtres humains subissant un préjudice, ou ayant subi une perte dans la vie quelle que soit son origine. Ainsi la conception de victime va évoluer avec la pensée humaine jusqu'à ce que son image soit bien plus large que celle des temps anciens. [1]

Sur le plan linguistique, le mot « victime » dérive du verbe « ضَحَّى (الضَّحْيَة) (sacrifier) », dont l'agent est مُضَحَّى به et l'objet مُضَحَّى به. On dit : until a sacrifié son travail ou son bien, c'est-à-dire qu'il en a fait don

sans contrepartie. On dit également : le combattant a sacrifié sa vie pour défendre sa patrie, ou il a sacrifié sa personne et ce qu'il a de plus précieux, c'est-à-dire qu'il a offert sa vie et ce qu'il possède de plus cher sans contrepartie. On dit aussi : sacrifier une brebis ou similaire, c'est-à-dire l'égorger le jour de l'Aïd al-Adha [2]. Il est rapporté dans Lisān al-'Arab d'Ibn Manzūr : « ضَحَّى بالشَّاة : il l'a égorgée ; ضَحَّى النَّحْر (sacrifier par égorgement), tel est l'origine. Le sacrifice peut être employé pour tous les moments des jours de l'égorgement. Il a sacrifié la brebis comme offrande, et l'offrande est la brebis égorgée le jour de l'Aïd al-Adha. La victime est ce par quoi on sacrifie. » [3]

« Victime » est un singulier, le pluriel est « *victimes* » (ضَحَّا) : personne lésée, innocent qui meurt injustement, tombé victime d'une agression, victimes de la guerre... [4]

Quant à l'aspect terminologique, il n'existe pas de définition unifiée de la victime. De nombreux instruments internationaux ont toutefois défini les éléments essentiels qui permettent de qualifier une personne de victime au sein de la communauté internationale. Parmi ceux-ci figure la Déclaration adoptée par la résolution 40/34 de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 29 novembre 1985, qui a formulé une définition de la victime dans ses articles 1er et 2.

L'article 1er stipule : « Les victimes sont les personnes qui, individuellement ou collectivement, ont subi un préjudice, y compris une atteinte physique ou mentale, une souffrance émotionnelle, une perte économique ou une atteinte substantielle à leurs droits fondamentaux, du fait d'actes ou d'omissions qui constituent une violation des lois pénales en vigueur dans les États membres, y compris celles qui proscriivent l'abus criminel de pouvoir. » [5]

À la lumière des définitions et concepts précédemment évoqués, on peut dire que la victime est toute personne ayant subi un préjudice ou un abus du fait d'une violation du droit international des droits de l'homme ou des législations nationales. Le préjudice subi par la victime est de deux types : direct, comme le fait d'être directement frappé, insulté ou injurié par l'auteur de l'infraction ; ou indirect, comme le fait de subir des chocs, des états de terreur et de peur, ou la perte du sentiment de sécurité du fait d'avoir été témoin de scènes violentes ou d'événements comportant de la violence ou des crimes, ou encore d'avoir été exposé à un préjudice en tentant d'assister des victimes en danger ou en intervenant pour empêcher leur victimisation.

La victime dans le contexte psychologique :

Il a été mentionné précédemment que la victime est toute personne ayant subi un préjudice ou un abus quelconque, ce qui laisse chez elle des séquelles psychologiques et sociales difficiles à traiter. Parmi les symptômes qui apparaissent sur l'état psychologique de la victime figurent : le sentiment d'insécurité, la peur, la terreur et la stupeur après la survenue de l'agression « et cela est souvent accompagné d'une agitation intense dirigée vers la société qui n'a pas su éduquer ses membres de manière saine et normale... De plus, la victime rencontre des difficultés à reprendre la pratique des rituels quotidiens habituels, et elle est sujette à des crises de colère et d'agressivité non justifiées... La victime est ainsi exposée à des accès de rage et de violence pour les motifs les plus futiles, et il lui est difficile de revenir à un état normal. Elle s'habitue à recourir à des mécanismes de défense psychologiques pour se protéger, tels que le déni, le mensonge, le vol... etc., et l'affaire peut aller jusqu'à ce que la victime soit atteinte

de maladies et de troubles psychiques graves tels que le trouble obsessionnel-compulsif, la phobie sociale, l'échec scolaire, la peur et le sentiment d'infériorité... etc. [6]

La victime dans le contexte social :

La victime, dans sa dimension sociale, est l'individu qui est exposé à diverses formes de violence et de discrimination, ou à la marginalisation et à l'exclusion sociale, ou encore à l'injustice au sein de son environnement social (famille, école, société). Cela entraîne une violation de ses droits, une perturbation de ses relations avec les individus, les groupes ou les institutions, ce qui conduit à la perte de statut social, à l'isolement et à un affaiblissement de la capacité d'intégration dans la société... Le sociologue Pierre Bourdieu affirme que « la violence sociale ne s'exerce pas uniquement par la violence physique, mais aussi par l'exclusion, la marginalisation et la privation de capital symbolique et social » [7]. Par ailleurs, le sociologue Émile Durkheim rappelle que : « l'individu n'est pas atteint par l'acte déviant en tant qu'être isolé, mais en tant que membre de la société, dans la mesure où l'atteinte portée à sa personne constitue une atteinte au réseau des relations sociales qui l'encadrent » [8]

1.2. Concept de l'école :

L'école est l'une des institutions éducatives dont le rôle dépasse les limites de l'enseignement pour englober l'éducation de la jeune génération et sa formation sur les plans psychologique, comportemental et cognitif, afin d'en faire des individus utiles dans la société.

En Algérie, la désignation d'institution éducative s'applique à : l'école préparatoire, l'école primaire, le collège, le lycée, l'université organisée sous forme de facultés, le centre universitaire, ainsi que les écoles et instituts extérieurs à l'université [9]. Parmi les concepts formulés pour les institutions éducatives figure celui-ci : « elle est une institution sociale créée intentionnellement par la société, dont la fonction principale est le développement intégral de la personnalité des individus et la socialisation des nouvelles générations de manière à en faire des membres utiles dans la société pour laquelle ils sont préparés » [10]. On remarque que ce concept aborde l'école sous l'angle de son rôle social. Dans une autre définition, l'accent est mis sur la nature des services éducatifs et pédagogiques fournis par l'école aux intéressés : « elle est un organisme qui fournit des services éducatifs ou des services pédagogiques connexes aux individus et à d'autres institutions éducatives » [11].

L'école regroupe un ensemble d'acteurs impliqués dans le processus éducatif et le processus pédagogique, tels que les apprenants, les enseignants, le contenu pédagogique, l'administration, les superviseurs, les conseillers d'orientation et de guidance scolaire, et le personnel ouvrier... Ces acteurs partagent les tâches, chacun selon sa position, afin de garantir un environnement sûr assurant le bon déroulement du processus pédagogique et éducatif ainsi qu'un bon rendement en matière d'apprentissage.

1.3. Concept du soutien scolaire :

Par soutien, on entend la fourniture d'une aide et d'un appui lorsqu'ils sont nécessaires, afin de se débarrasser d'un problème donné, de surmonter une crise particulière, ou encore de renforcer les

capacités et compétences individuelles et collectives, et de réaliser les objectifs et les ambitions. Par conséquent, le soutien scolaire désigne tout ce que reçoit l'apprenant en termes d'assistance de la part de l'ensemble des acteurs impliqués dans l'école, tels que l'administration, les enseignants, les amis, le conseiller social, les superviseurs... quelle que soit la nature de cette aide (suivi psychologique, conseils et orientations, aides matérielles, suivi à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement, implication des parents et consultation à propos des conditions et situations de leurs enfants scolarisés, fourniture d'un appui par les associations et les centres de solidarité sociale... etc.).

1.4. Concept de l'accompagnement scolaire :

Le mot « accompagnement » est dérivé du verbe « رافق » (accompagner), issu de la racine « رفق » (être doux, compagnon). On dit رافق يرافق مُرافق، فهو مُرافق، والمفعول مُرافق. رافق : الشَّخْصُ : il est devenu son compagnon dans son voyage ou sa marche... : ورافقك السَّلَامَةُ : invocation pour celui qui part, et une chose pour une autre : qui lui est attachée, et le féminin est مُرافقَةً. « مُرافقَةً » [12]

Le verbe « رافق » en arabe désigne le sens de la compagnie, du suivi ou de l'association constante, comme lorsqu'une personne ou une chose est le compagnon d'une autre dans la marche, le voyage ou la vie, ou lui est attachée de manière permanente ; parmi ses sens figure également l'amitié. On dit : il l'a accompagné dans son voyage, et la pauvreté accompagne la paresse...

L'accompagnement scolaire est un processus organisé et planifié à l'avance par des commissions spécialisées dans l'orientation, le suivi et la guidance au sein de l'établissement, dans le but de suivre les cas des élèves, de les

orienter et de les aider à s'adapter à leur environnement scolaire et à atteindre leurs objectifs d'apprentissage. Cela passe par la fourniture du soutien nécessaire qui leur permet de comprendre leur propre personne, de développer leurs compétences, de surmonter les difficultés qu'ils rencontrent et de renforcer leur confiance en eux. Ainsi, le processus d'accompagnement des élèves s'opère selon trois dimensions :

- a. Accompagnement pédagogique : il consiste à orienter les élèves, à suivre leurs résultats et à intervenir par des conseils et des orientations au moment opportun ; il intervient également lors de la détermination de leur parcours scolaire (spécialisation) et professionnel, qui doit correspondre à leurs résultats scolaires et à leurs inclinations.
- b. Accompagnement psycho-éducatif : il repose sur la fourniture d'un soutien psychologique aux élèves et sur l'aide à surmonter les difficultés académiques ou les problèmes psychologiques qui se présentent à eux. Ce type d'accompagnement vise également à prévenir la survenue de problèmes chez les élèves, à les éloigner autant que possible de leurs causes et à les aider à développer leurs compétences et à renforcer leur confiance en eux pour atteindre la réussite.
- c. Accompagnement par les pairs : ce type d'accompagnement repose sur le renforcement du travail coopératif entre les élèves, en les incitant à échanger leurs connaissances et leurs apprentissages sous la supervision pédagogique des enseignants.

2. L'école comme environnement protecteur :

L'école constitue un pilier fondamental dans l'essor des nations et dans leur propulsion vers le progrès et la prospérité sur les plans culturel et social. Elle n'est pas seulement un espace dédié à l'enseignement et à la transmission des savoirs, mais représente un environnement global qui œuvre à la formation de l'apprenant sous tous les aspects : cognitif, comportemental, psychologique et social ; afin qu'il devienne un individu utile, équilibré et capable d'interagir positivement avec autrui.

Cependant, l'école ne peut remplir ce rôle protecteur que si elle offre un espace sûr aux apprenants, et cela sur la base de la présence d'un ensemble d'éléments interconnectés et complémentaires entre eux. Ces éléments se manifestent comme suit :

2.1. Rôle des programmes éducatifs : Les programmes éducatifs portent un contenu cognitif diversifié, mais leur objectif dépasse la simple consolidation de ces savoirs dans l'esprit de l'apprenant pour en faire un moyen efficace et impactant, contribuant à la diffusion des valeurs humaines, des principes et des comportements solides qui fondent une communauté scolaire cohésive. Leur contribution se manifeste par :

La consolidation des valeurs de tolérance à travers l'inclusion de thèmes qui renforcent l'acceptation des opinions d'autrui, le respect des différences religieuses, culturelles ou ethniques, et l'éloignement du fanatisme et du racisme ; ce que l'on retrouve particulièrement dans le programme de la langue arabe pour l'enseignement moyen.

La diffusion d'une culture du respect mutuel à travers l'exploitation de textes littéraires porteurs de sens, qui

encouragent le respect des règles du dialogue, la participation à un dialogue constructif, le respect de l'opinion contraire, et un comportement poli envers les enseignants et tous les acteurs de l'établissement.

Le renforcement de l'esprit de solidarité à travers l'organisation d'activités et de projets collectifs interactifs qui incitent au travail coopératif, et qui instillent chez les élèves l'esprit de sacrifice et la primauté de l'intérêt général.

2.2. Rôle de l'environnement scolaire sûr :

Pour que l'école réussisse à atteindre ses objectifs éducatifs, pédagogiques et sociaux, elle doit impérativement constituer un espace sûr qui offre une protection aux apprenants, leur garantisse un sentiment de sécurité et les éloigne de la peur ou de la menace. Cela s'obtient par la fourniture de deux types de protection : psychologique et physique. La protection psychologique passe par l'adoption de pratiques pédagogiques adaptées à toutes les situations et à tous les niveaux, qui tiennent compte des différences individuelles entre les élèves, et qui permettent aux apprenants de s'exprimer librement sur leurs sentiments et de confier aux instances compétentes les difficultés et problèmes qu'ils rencontrent, afin de leur apporter le soutien psychologique nécessaire. Quant à la protection physique, elle s'assure par la mise en place de systèmes de sécurité à l'intérieur de l'établissement et la surveillance de son environnement, ainsi que par la confrontation à toutes les formes de violence physique et la prévention de leur occurrence, quelle qu'en soit la source.

2.3. Mise en place de programmes de sensibilisation et de conscientisation contre la violence et la discrimination à l'école :

La propagation de divers phénomènes négatifs dans le milieu scolaire, tels que le harcèlement, la violence verbale et physique, les cas de discrimination et de racisme, ainsi que le rejet de l'autre, entraîne des conséquences graves pour les apprenants, leurs familles et la société dans son ensemble. Par conséquent, l'école doit élaborer des programmes de sensibilisation et de conscientisation réguliers qui appellent à la nécessité de s'éloigner de ces phénomènes, au respect de l'ordre public au sein de l'établissement et au respect d'autrui. En outre, il convient d'organiser des ateliers de formation pour les enseignants et les apprenants afin d'acquérir des compétences en matière de gestion non violente des relations et de résolution sage des conflits.

3. L'école comme espace sûr pour le soutien psychologique et social :

L'école joue un rôle vital qui dépasse l'aspect académique, car elle constitue un espace important pour le soutien psychologique et social des apprenants. De nombreux élèves font face à des difficultés psychologiques ou sociales résultant de la violence, de problèmes familiaux, de chocs psychologiques, de harcèlement, de deuil ou d'un sentiment d'isolement. C'est ici que l'importance de l'école se manifeste particulièrement par :

La fourniture d'un sentiment de sécurité et d'appartenance : l'apprenant y trouve un environnement stable qui l'accueille et l'aide à exprimer ses sentiments et ses peurs sans craindre le jugement ou le reproche.

Le soutien psychologique direct : grâce à des conseillers pédagogiques ou des psychologues au sein de l'établissement éducatif, qui aident les apprenants à surmonter leurs crises et à leur fournir l'orientation appropriée.

La prise en charge sociale : par le suivi des cas sociaux fragiles, et la coordination avec la famille et les instances compétentes pour apporter l'assistance possible.

Les activités éducatives et récréatives : qui contribuent à renforcer la confiance en soi, à réduire le stress et à construire des relations positives entre les apprenants.

4. Méthodes pratiques pour répondre aux victimes au sein de l'école :

L'école, par conséquent, n'est pas seulement un lieu d'apprentissage, mais un espace de rétablissement, de soutien et de construction de soi. Quand un apprenant est exposé à la violence, à du harcèlement ou à de la discrimination, il convient de se doter de mécanismes précis et efficents pour sa prise en charge. Qui comprennent :

- Encourager les apprenants à signaler toute violence ou abus.
- Désigner des espaces ou personnes de confiance (comme le conseiller psychologique) susceptibles d'écouter les victimes en toute confidentialité et sans jugement.

L'évaluation psychologique et sociale de la situation :

- Étudier la situation de la victime en vue de déterminer la nature des impacts psychologiques et sociaux qu'elle a subis.

- Rédiger un rapport pédagogique pour le suivi du dossier ;

Soutien d'urgence :

- Proposer une assistance psychologique d'urgence (accueil, réassurance, contenance)

- Offrir des séances de soutien individuel à la victime pour l'aider à retrouver confiance en soi et sentiment de sécurité

Mesures disciplinaires à l'égard des auteurs :

- Appliquer les règlements scolaires à ceux dont on constate l'implication dans la violence, dans un souci éducatif et réformateur.

- Sensibiliser les auteurs à la gravité de leurs actes, avec la possibilité de les intégrer dans des programmes de rééducation comportementale

Coordination avec les parents et les instances compétentes:

- Impliquer la famille dans la résolution, et l'aider à comprendre la situation

- Coordonner avec des spécialistes ou des instances extérieures (associations ou psychologues) si la situation nécessite une intervention plus aboutie, appelées « orientation extérieure » Suivi :

- Suivre l'évolution de l'état de la victime après l'intervention.
- S'assurer de sa réintégration dans la vie scolaire saine et protégée.

La fourniture d'un soutien psychologique et social au sein de l'école, associée à l'adoption de mécanismes pratiques pour la prise en charge

des victimes, constitue une condition essentielle pour garantir une école inclusive, équitable et sûre pour tous les apprenants. Chaque élève a besoin de se sentir écouté, soutenu et protégé dans cet espace éducatif.

Afin d'examiner dans quelle mesure les mécanismes précédemment mentionnés sont mis en œuvre dans l'école algérienne, ainsi que la disponibilité d'un environnement sûr pour les apprenants, la manière d'accompagner les victimes, de les soutenir et de les aider à se rétablir, nous avons jugé opportun d'investiguer la question à travers l'étude de terrain qui suit.

5. L'étude de terrain

○ Outils de collecte des données :

Les outils de collecte des données sont multiples, et dans la présente étude, il a été fait recours aux suivants :

Le questionnaire : dirigé vers un échantillon d'élèves du collège El Hamdania à Koléa, il comprend des questions portant sur leur sentiment de sécurité, la nature du soutien qu'ils reçoivent de la part des différents acteurs, et l'existence d'activités contribuant à atténuer leurs souffrances liées aux manifestations de violence et de harcèlement.

L'entretien : nous avons jugé opportun de choisir l'entretien comme outil de collecte des données, car il permet une communication directe avec l'échantillon étudié, et offre la possibilité d'obtenir des données de manière instantanée et sans contrainte, ce qui le rend plus crédible et plus conforme à la réalité. À cet égard, nous avons soumis une demande d'entretien à la directrice du collège El Hamdania à Koléa ; la réponse de la directrice a été positive, puisqu'elle nous a accueillis avec bienveillance et a manifesté sa disponibilité

pour réaliser l'entretien et répondre à toutes les questions en notre possession. De même, nous avons demandé la réalisation d'un autre entretien avec la conseillère d'orientation et de guidance scolaire du collège, et cette demande a également été accueillie avec bienveillance et acceptation.

○ L'échantillon :

Le questionnaire a été adressé à soixante-trois (63) élèves scolarisés au collège El Hamdania, issus de deux niveaux scolaires différents (une classe de première année moyenne et une autre de troisième année moyenne), répartis entre 33 filles et 30 garçons, âgés entre 11 et 13 ans. Quant aux entretiens, ils ont été menés avec Madame la directrice et la conseillère d'orientation et de guidance scolaire.

5.1. Analyse, interprétation et discussion des résultats des questionnaires soumis aux élèves :

- Échelle de l'indice de sécurité et de soutien au collège :

Pourcentage des réponses aux indicateurs mis en œuvre pour l'axe

N°	Indicateur	D'accord	Pas d'accord	Je ne sais pas
01	Je me sens en sécurité à l'intérieur de l'établissement (en classe – dans la cour – dans les couloirs)	84,12 %	6,34 %	9,52 %
02	L'école fournit de l'aide lorsque les élèves sont confrontés à un problème psychologique ou social	74,60 %	7,93 %	17,46 %
03	Je peux parler à mes enseignants lorsque quelque chose me perturbe	47,61 %	39,68 %	12,69 %
04	Il y a une personne à l'école (conseiller ou enseignant) qui écoute mes problèmes	38,09 %	20,63 %	41,26 %
05	Je sens que mes camarades me soutiennent si je rencontre un problème	68,25 %	17,46 %	14,28 %
06	Il existe des activités extrascolaires à l'école (sport – théâtre – sorties – ateliers...) qui aident à réduire le stress et me procurent un sentiment de bien-être	76,19 %	15,87 %	7,93 %
07	Je pense que l'école traite sérieusement les cas de harcèlement et de violence			

Il ressort des pourcentages obtenus que la plus élevée a été enregistré à 84,12 % pour la majorité des élèves ont répondu « d'accord » élèves ayant approuvé le premier indicateur aux indicateurs de cette échelle. Le taux le relatif à leur sentiment de sécurité à l'intérieur

de l'établissement et dans toutes ses installations ; cela indique que le collège El Hamdania, avec l'ensemble de son équipe pédagogique, œuvre avec sérieux à fournir un espace sûr aux élèves.

De même, un taux de 76,19 % des réponses des élèves a été enregistré en « d'accord » pour le sixième indicateur relatif à l'existence d'activités extrascolaires à l'école. Les élèves faisaient référence à l'éducation physique et sportive ; quant aux autres activités, elles sont absentes ou indisponibles. Ce manque peut s'expliquer par l'augmentation du volume horaire, la densité des programmes éducatifs et la multiplicité des devoirs à la maison, ce qui prive les élèves de périodes dédiées aux sorties, aux excursions de terrain ou aux activités extrascolaires.

On observe également que les élèves ressentent un soutien de la part de l'école et de leurs camarades, comme l'expliquent les pourcentages élevés pour l'indicateur 2 (74,60 %), l'indicateur 5 (68,25 %) et l'indicateur 7 (61,90 %). En revanche, les taux les plus bas enregistrés pour les réponses « d'accord » concernent l'indicateur 4 (38,09 %) et l'indicateur 3 (47,61 %). Nous avons remarqué, lors du recensement des résultats statistiques, que la plupart des élèves ayant approuvé les troisième et quatrième indicateurs étaient issus de la classe de première année moyenne ; cela s'explique par leur méconnaissance de ce qui est disponible dans leur établissement, en tant que nouveaux élèves.

Quant aux pourcentages enregistrés pour les réponses « pas d'accord » ou « je ne sais pas », ils étaient faibles dans leur majorité, oscillant entre 6,34 % et 41,26 %. Cela confirme que les élèves bénéficient d'un

soutien de la part de tous les acteurs de l'établissement, et qu'ils se sentent en sécurité grâce à la disponibilité de bonnes conditions et d'un environnement adapté à la scolarisation.

5.2. Analyse, interprétation et discussion des résultats de l'entretien avec Madame la directrice du collège El Hamdania à Koléa : Nous avons été reçus par la directrice dans son bureau, puis nous avons mené avec elle l'échange suivant :

Q1 : Comment percevez-vous le rôle de l'établissement dans la protection et le soutien des élèves victimes de souffrances (violence, orphelinat, deuil, harcèlement, divorce des parents, pauvreté...) ? R1 : Le rôle consiste à faire face à tout, grand ou petit, au sein de l'établissement. Q2 : Quelles sont les procédures officielles actuellement en place pour traiter les cas de victimes ?

R2 : Nous traitons les victimes en leur fournissant une prise en charge psychologique.

Q3 : Existe-t-il des partenariats avec des associations ou des centres de solidarité ? Et comment fonctionnent-ils ? R3 : Non, il n'y en a pas.

Q4 : Quelles sont les difficultés que vous rencontrez lors de la fourniture d'un soutien efficace aux élèves affectés (ressources, formation, sensibilité de la société...) ? R4 : Jusqu'à présent, je n'ai pas rencontré de telles difficultés.

Q5 : Quelles recommandations opérationnelles faites-vous pour améliorer la prise en charge des victimes au sein de l'établissement ?

R5 : Prévoir des espaces dédiés.

Il ressort clairement de l'échange que nous avons eu avec la directrice du collège son souci extrême de présenter la meilleure image possible de l'établissement dans lequel elle travaille ; ses réponses précises nous ont permis d'enregistrer les observations suivantes :

1. Son insistance sur le fait que l'établissement suit tout, petit ou grand, concernant les cas des élèves nécessitant soutien et protection, indique implicitement que la directrice est satisfaite des mesures prises pour protéger et soutenir les victimes.
2. Son aveu que la seule procédure officielle actuellement disponible pour traiter les cas de victimes est la prise en charge psychologique ; elle a également nié l'existence de partenariats avec des associations ou des centres de solidarité, ce qui nous amène à conclure qu'il n'y a pas de diversité dans les procédures de prise en charge. Il est donc nécessaire de solliciter l'aide et le soutien de diverses autres institutions sociales.
3. La directrice a nié avoir rencontré tout type de difficultés lors de la fourniture d'accompagnement et de soutien aux victimes ; cela constitue une preuve de sa réussite à suivre tous les cas, à prendre connaissance de leurs souffrances et à les traiter, et témoigne également de sa bonne gestion de l'établissement.
4. La directrice a recommandé de dédier des espaces spécifiques au suivi des victimes et à leur prise en charge au sein de l'établissement, mais elle a omis la nécessité d'employer des spécialistes et des conseillers en psychologie éducative et en orientation scolaire pour garantir l'absorption de tous les cas. En effet, la présence d'un seul superviseur pédagogique dans un établissement comptant plus de six cents (600) élèves n'est pas suffisante.

5.3. Analyse interprétation et discussion des résultats de l'entretien mené avec la conseillère d'orientation et de guidance du collège El Hamdania :

Q1 : Quel type de services proposez-vous au sein du collège (séances individuelles/collectives ; atelier ; orientation externe...) ?

R1 : Les services consistent en des séances individuelles ou collectives, et en une orientation externe lorsque cela est nécessaire.

Q2 : Combien de cas avez-vous suivis l'année précédente ? Et quelle est la nature de ces cas ?

R2 : Trente-cinq (35) cas ; quant à la nature des cas, la plupart concernent des problèmes scolaires.

Q3 : Quelles sont les mécanismes de suivi et d'évaluation disponibles ? Et existe-t-il des registres organisés ?

R3 : Le suivi s'effectue par le biais d'entretiens d'orientation ; oui, il existe des registres organisés tels que le registre d'accueil, le registre des entretiens d'orientation, et le registre de suivi et d'orientation.

Q4 : Quels sont les besoins essentiels pour renforcer votre travail en tant qu'accompagnement psychologique et social au sein de l'établissement ?

R4 : Le besoin d'une coordination périodique avec les sorties des conseils de classe, les enseignants et les administrateurs, afin de nous tenir informés de toutes les données. À travers l'échange que nous avons eu avec la conseillère d'orientation et de guidance du

Conclusion

L'école, en tant qu'espace de socialisation et d'éducation, constitue un point de départ essentiel dans le parcours de rétablissement des victimes des effets de la violence ou des souffrances psychologiques qu'elles ont subies. L'école n'est pas uniquement une institution d'enseignement, mais un espace sûr qui

accueille nos enfants élèves et renforce chez eux la confiance et le soutien. Grâce à la formation des enseignants, des superviseurs et des conseillers aux principes de l'écoute, de l'empathie et de la nonjudiciarisation, ainsi qu'à l'activation de programmes de soutien psychologique et social au sein de l'établissement, l'école peut jouer un rôle fondamental dans la reconstruction de l'équilibre psychologique et social des victimes, et faciliter leur réintégration dans la vie scolaire et sociétale.

À travers la présente recherche, nous proposons une série de recommandations comme suit :

1. Renforcer la formation psychologique et pédagogique des enseignants et des éducateurs afin de les habilités à détecter les indicateurs de violence ou de traumatisme chez les élèves et à y faire face par des méthodes pédagogiques saines.
2. Mettre en place des cellules d'écoute et de suivi dans les établissements scolaires regroupant des spécialistes en psychologie et en sciences sociales afin d'assurer le suivi et l'accompagnement de l'enfant victime.
3. Promouvoir la collaboration entre l'école, la famille et la société civile sous la forme d'un réseau de soutien intégré visant à accompagner l'enfant du développement d'une vulnérabilité à sa pleine et entière réhabilitation.

Échelle du sentiment de sécurité et de soutien au sein du collège :

4. Mobiliser les dispositifs juridiques et réglementaires de protection des enfants dans le cadre scolaire et fixer des processus opérationnels pertinents pour le signalement comme pour l'intervention immédiate.
5. Proposer des ateliers et des séances de sensibilisation et de conscientisation à la prévention de la violence scolaire et prendre des mesures permettant l'expression libre et sécurisée des élèves.
6. Encourager la recherche scientifique en psychologie de l'éducation et victimologie scolaire, afin de poser les bases d'une réflexion commune sur les interventions d'aide à destination des enfants victimes, et de mesurer l'impact de ces mesures.

Annexes

1. Questionnaire adressé aux élèves :

Ce questionnaire court nous aide à comprendre votre sentiment vis-à-vis de l'école et le soutien que vous recevez. Les réponses sont confidentielles. Vous pouvez cocher avec un « x » l'option qui vous semble appropriée :

Sexe : Féminin Masculin

Niveau scolaire : Première année Deuxième année

Troisième année Quatrième année

Âge : ans

2.	N°	Indicateur	D'accord	Pas d'accord	Je ne sais pas
01		Je me sens en sécurité à l'intérieur de l'établissement (en classe – dans la cour – dans les couloirs)			
02		L'école fournit de l'aide lorsque les élèves sont confrontés à un problème psychologique ou social			
03		Je peux parler à mes enseignants lorsque quelque chose me perturbe			
04		Il y a une personne à l'école (conseiller ou enseignant) qui écoute mes problèmes			
05		Je sens que mes camarades me soutiennent si je rencontre un problème			
06		Il existe des activités extrascolaires à l'école (sport – théâtre – sorties – ateliers...) qui aident à réduire le stress et me procurent un sentiment de bien-être			
07		Je pense que l'école traite sérieusement les cas de harcèlement et de violence			

Entretien avec Madame la directrice du collège El Hamdania à Koléa :

Q1 : Comment percevez-vous le rôle de l'établissement dans la protection et le soutien des élèves victimes de souffrances (violence, orphelinat, deuil, harcèlement, divorce des parents, pauvreté...) ?

R1 :

Q2 : Quelles sont les procédures officielles actuellement en place pour traiter les cas de victimes ?

R2 :

Q3 : Existe-t-il des partenariats avec des associations ou des centres de solidarité ? Et comment fonctionnent-ils ?

R3 :

..

.....

Q4 : Quelles sont les difficultés que vous rencontrez lors de la fourniture d'un soutien efficace aux élèves affectés (ressources, formation, sensibilité de la société...) ?

R4 :

..

.....

Q5 : Quelles sont les recommandations opérationnelles que vous proposez pour améliorer la prise en charge des victimes au sein de l'établissement ?

R5 :

..

.....

3. Entretien avec Madame la conseillère d'orientation et de guidance du collège El Hamdania :

Q1 : Quel type de services proposez-vous au sein du collège (séances individuelles/collectives, ateliers, orientation externe...) ?

R1 :

..

.....

Q2 : Combien de cas avez-vous suivis l'année précédente ? Et quelle est la nature de ces cas ?

R2 :

..

.....

Q3 : Quelles sont les mécanismes de suivi et d'évaluation disponibles ? Et existe-t-il des registres organisés ?

R3 :

..

.....

Q4 : Quels sont les besoins essentiels pour renforcer votre travail en tant qu'accompagnement psychologique et social au sein de l'établissement ?

R4 :

..

.....

Les notes de bas de page et les références :
[1] Voir : Asmaa Qawasmiya, Le statut juridique des victimes en droit international pénal, Revue Route Educational & Social Science Journal, Volume 5(10), août 2018, p. 357.

[2] Asmaa Qawasmiya, Le statut juridique des victimes en droit international pénal, ouvrage précité, p. 359.

[3] Voir : Abū al-Fadl Jamāl al-Dīn Ibn Manzūr, Lisān al-‘Arab, entrée (صحي), sans date, p. 22.

[4] Ahmad Mukhtār ‘Umar, Mu‘jam al-lughah al-‘arabiyyah al-mu‘āshirah, ‘Ālam al-Kutub, Le Caire, Égypte, 1re éd., 2008, pp. 1349-1350. [5] Nations Unies, Définition de la victime, site web de l'United Nations Office on Drugs and Crime, 2025, consulté le 30-09-2025 à 22:00.

[6] Voir : Science des victimes (Victimologie), disponible sur le lien : <https://app.univblida2.dz/cours/documents/pdf417.pdf>, p. 16. [7] Bourdieu, Pierre & Passeron, Jean-Claude, La Reproduction : éléments pour une théorie du système d'enseignement, Paris : Éditions de Minuit, 1970.

[8] Durkheim, Émile, Les Règles de la méthode sociologique, Paris : Félix Alcan, 1895.

[9] Lahbib Belia, L'approche algérienne en matière d'assurance qualité dans les institutions d'enseignement supérieur, Dar Al Hamed pour l'édition et la distribution, Amman, Jordanie, 1re édition, 2022, p. 45. [10] Lahbib Belia, L'approche algérienne en matière d'assurance qualité dans les institutions d'enseignement supérieur, ouvrage précité, p. 44.

[11] UNESCO, Résumé éducatif mondial 2011 (Montréal : Institut de statistique de l'UNESCO, 2011), p. 294.

[12] Almaany, Définition et explication du mot « رافق » en arabe dans les dictionnaires de la langue arabe, disponible sur le lien : <https://www.almaany.com>, consulté le 02-10-2025 à 22:25.